

Refuge de St-Laurent à Lausanne, prise de position du Centre social protestant

Depuis de nombreux mois, des personnes et associations connaissant de près la situation des migrant-e-s menacés de renvoi tirent la sonnette d'alarme concernant les conditions d'accueil pour les personnes renvoyées en Italie. Selon ces témoins, la situation en Italie ne permet pas d'y renvoyer actuellement des personnes particulièrement vulnérables physiquement ou/et psychiquement dans des conditions adaptées d'hébergement et de suivi. En effet, l'Italie ne semble pas arriver à faire face aux responsabilités qui lui incombent du fait de l'accord de Dublin : selon le HCR en juin 2014, 3 demandeurs d'asile/ou réfugiés sur 4 dorment dans la rue, sans aucun soutien étatique.

Ajoutons que la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans un arrêt de novembre dernier, en réponse à un dossier soumis par le SAJE (Service d'aide juridique aux exilé-e-s du canton de Vaud), a enjoint les Etats à vérifier les conditions d'accueil de personnes vulnérables qu'ils s'appêtent à renvoyer en Italie. Or, les renvois sur l'Italie continuent sans la précaution demandée.

Nous ne sommes pas étonnés que la persistance de cette situation, sans réponse et sans solution pour le moment, conduise à des actes comme l'occupation d'une église pour interpeller l'opinion publique et les autorités. Ces personnes savent d'expérience les conditions auxquelles elles seront soumises en Italie et ce que cela signifie dans leur état de fragilité physique et psychique. La pression que représente la menace de renvoi dans ces conditions précises a elle aussi été signalée à maintes reprises tant par les personnes concernées que par les associations qui ont pour mission de les accompagner.

Le CSP demande à ce que la situation concrète des personnes concernées soit prise en compte, en utilisant la clause de souveraineté nationale, prévue dans les accords de Dublin : celle-ci permet à chaque Etat-membre d'entrer en matière sur des situations qu'il estime nécessaires de traiter au lieu de recourir au renvoi dans le pays tiers prévu par les accords.

Lausanne, le 11 mars 2015

Personne de contact : Hélène Küng, directrice, tél. 079 321 28 69